

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ PLÉNIER
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRACADIE
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL
Le lundi 16 mars 2026
18h30**

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Pierre Morais	Maire suppléant
	Guy Basque	Conseiller
	Rita Benoit	Conseillère
	Thérèse Brideau	Conseillère
	Joanne Doiron	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Yolan Thomas	Conseiller
	Jean-Paul Loyer	Directeur général
	Joey Thibodeau	Greffier municipal
Est absente :	Réaldine Robichaud	Conseillère
Également présent : (Point 3)	Ernest Ferguson	Citoyen
Également présent : (Point 5.1)	Jessi Savoie	Citoyen
Également présents : (Point 5.2)	Weldon McLaughlin	Citoyen
	Gertrude McLaughlin	Citoyenne
	Jean-Eudes Savoie	Citoyen

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 18h30 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Un (1) citoyen est présent.

Résolution: 2026-045-CP

Proposé par Dianna May Savoie

Appuyé par Rita Benoit

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout du point 4.1 « Ordre de présentation ».

ADOPTÉE

2. PRÉSENCES ET DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

- Aucune.

3. RENCONTRE POUR LA PRÉSENTATION D'UN PROJET

Pour information et suivi.

Monsieur Ernest Ferguson présente aux membres du comité le projet « Parc Le Corner », élaboré suite à une consultation. Ce projet au coin des rues Principale et Beauregard consiste à aménager sur un terrain municipal, un parc mettant en valeur l'histoire et l'importance patrimoniale de ce secteur de la municipalité. L'objectif premier de ce projet consiste en un parc pour commémorer le village historique de Sheila.

4. AUTRES

4.1 Ordre de présentation.

Pour information.

Un membre du comité demande comment a été décidé l'ordre de présentation pour le Comité plénier. Le comité est informé que cela a été fait selon le sujet et le type de réunion.

5. DOSSIERS POUR DISCUSSIONS À HUIS CLOS

Résolution: 2026-046-CP

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Rita Benoit

QUE le conseil se réunisse en huis clos conformément à l'article 68 de la Loi sur la gouvernance locale.

ADOPTÉE

5.1 Article 68(1) c) Questions de renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local.

Le présent point est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) c) Questions de renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local ou qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises.

5.2 Article 68(1) j) Questions de travail et d'emploi dont la négociation de conventions collectives.

Le présent point est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) j) Questions de travail et d'emploi dont la négociation de conventions collectives.

Résolution: 2026-048-CP

Proposé par Joanne Doiron

Appuyé par Yolán Thomas

QUE le huis clos cesse.

ADOPTÉE

6. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Yolán Thomas propose que la réunion soit levée à 20h47 approximativement.

Joey Thibodeau, Greffier municipal